

REPUBLIQUE FRANCAISE

NUMERO DE SIRET 200 040 244 00093	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COM. AGGLO. DU BOCAGE BRESSUIRAIS
---	--

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE DE BRESSUIRE

452 REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE PESCALIS SPIC BUDGET ANNEXE
--

BUDGET PRIMITIF - M4 EXERCICE 2016
--

- (1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou budget annexe



Sommaire

I. Informations générales	
Modalités de vote du budget	Page 3
II. Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	Page 4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	Page 5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	Page 6
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	Page 7
B2 - Balance générale du budget - Recettes	Page 8
III. Vote du budget	
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	Page 9
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	Page 10
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	Page 11
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	Page 12
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	Page 13
IV. Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Page 14
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	Page 15
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Page 17
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Page 18
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Page 19
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Page 20
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - investissement	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - exploitation(1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	Page 21
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet
D - Arrêté et signatures	
D1 - Arrêté et signatures	Page 23

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L.2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3500 habitants et plus (art L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art L.5211-36 du CGCT, art L.5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.



Délibération n°DEL-CC-2016-061

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Extrait du Registre des Délibérations
 Mardi 22 Mars 2016

Le vingt-deux mars deux mille seize, 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni sur le site de St Porchoire, sous la présidence de Jean-Michel BERNIER, Président.

Membres : 79 - Quorum : 40

Étaient présents (42 dont 2 suppléants) : Jean-Michel BERNIER, Pierre-Yves MAROLLEAU, Joël BARRAUD, Erik BERNARD, Jean-Marc BERNARD, Gaëlle BERNARD, Jacques BILLY, Bertrand CHATAIGNER, Yves CHOUJEAU, Gabriel DE TROGGOFF, Robert GRAUPEL, Sébastien GRELLIER, Jean-Luc GRIGNAUD, Gérard PIERRE, Jany ROUGER, Cécile VRISSAUD, Cécile VRISSAUD, Michel BOUDEAU, Emile BREGNON, Martine BREMAUD, Gilles CHATAIGNER, Jacques COPPEL, Nicole COTILLON, Françoise DIGUET, Josette DUFURET, Marcel DUPONT, Bernard GRAUD, Yves GOBIN, Jean-Paul CODEL, Dany GRELLIER, Jean-Jacques GROLLEAU, Serge LECOUIRE, Jean-Paul LOGEVAL, Joël LOISEAU, René MENARD, Rachael MERLET, Claude PAPIN, Gilles PERAUD, Karine PIED, Anne-Marie REVEAU, Jean-Yves SILHEU, Louis-Marie BIKOT, Philippe BREMOND, Johnny BROUSSEAU, Pierre BUREAU, Marine CHARGE BARON, Yannick CHARRIER, Catherine CORNUAULT, Marguerite DURVAL, André GUILLEMAIL, Marie JARRY, Thierry MAROLLEAU, Yves MORIN, Michel PANNETIER, Claude POUSSIN, Catherine PUAU, Christian ROY, Yolande SECHE, Jean SIMONNEAU, Dominique TRICOT, Dominique BROUSSEAU (suppléant), Serge POINTE (suppléant)

Présents (8) : Caroline BAUDOUIN à Thierry MAROLLEAU, Marc BONNEAU à Johnny BROUSSEAU, Dominique LENNE à Marguerite DURVAL, Isabelle PANNETIER à Karine PIED, David JEAN à Claude PAPIN, Philippe MOUILLET à Cécile VRISSAUD, Philippe ROBIN à Marie JARRY, Véronique VILLEMONTIEUX à Josette DUFURET

Excusés (11) : Caroline BAUDOUIN, Marc BONNEAU, Patricia CLOCHARD, Pascale FERCHAUD, Dominique LENNE, Emmanuelle MENARD, Isabelle PANNETIER, David JEAN, Philippe MOUILLET, Philippe ROBIN, Véronique VILLEMONTIEUX

Absent (4) : Thierry BOUSSEAU, Estelle GERBAUD, Sylviane MORANDEAU, Pascal PILOTEAU, Bernard ARRU, Jean-Pierre BRUNET

Date de convocation : 16-03-2016

Secrétaire de séance : Monsieur Claude PAPIN

FINANCES
BUDGET ANNEXE REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE PESCAUS SPIC - VOIE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Commentaire : il s'agit de voter le Budget Primitif concernant le Budget Annexe Pescaus SPIC. Ce service est géré dans le cadre d'une régie à autonomie financière soumise à la TVA qui a pour objet l'exploitation, l'entretien et la promotion de l'activité pêche, gestion de la bouillie et des hébergements touristiques.

Vu les articles L1612-1 à L1612-19 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et l'exécution des Budgets ;
 Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation ;

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :
 d'adopter le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe à autonomie financière PESCAUS SPIC n, avec reprise anticipée des résultats antérieurs, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 2 615 116,61 € ;

Section de fonctionnement	1 454 964,00 €
Section d'investissement	958 132,61 €

de voter le Budget Annexe à Régie à autonomie financière PESCAUS SPIC conformément à la nomenclature M 4 par nature, avec un contrôle au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

ADOPTE cette délibération,
 AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

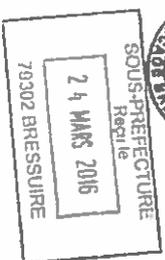
Actu rendu exécutoire
 après dépôt au Sous-Prefecture
 le 24 MARS 2016
 et publication au bulletin officiel
 du 24 MARS 2016

par Le Président

Le Maire (certifié Sirep)
 Philippe BODY



Pour extrait conforme,
 Le Président de la Communauté
 d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
 Jean-Michel BERNIER.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 22/03/2016**

**REPRISE ET AFFECTATION ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015
BUDGET ANNEXE PESCALIS SPIC (452)**

a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actifs	-1 128,20
c. Résultats antérieurs de D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	+0,00
Résultat à affecter: d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-1 128,20
Solde d'exécution de la section d'investissement e. Solde d'exécution cumulé d'investissement D 001 (Besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	-290 432,61
f. Solde des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement Excédent de financement	+0,00
AFFECTATION (2) = d.	-1 128,20
1)Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du	0,00
2)Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0,00
3)Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	-1 128,20

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Le Président
de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais


Jean-Michel BERNIER

CFP de Bressuire
Le Trésorier de Bressuire
124, Boulevard de Poitiers
79300 BRESSUIRE
Tel. : 02 49 65 02 20
Benoît SAMSON

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'exploitation ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3 ;

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense «opération d'équipement».

III – Les provisions sont (3) semi budgétaires.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 :

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer "avec" ou "sans" les chapitres d'opérations d'équipement
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
 - budgétaires (délibération n°..... du
- (4) Indiquer "primitif de l'exercice précédent" ou "cumulé de l'exercice précédent".
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
 - avec reprise des recettes de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 655 855,80	1 656 984,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	1 128,20 (si déficit)	0,00 (si excédent)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		1 656 984,00	1 656 984,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	667 700,00	958 132,61
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	290 432,61 (si solde négatif)	0,00 (si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		958 132,61	958 132,61

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	2 615 116,61	2 615 116,61
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	367 020,00	0,00	348 950,00	348 950,00	348 950,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	418 080,00	0,00	409 504,00	409 504,00	409 504,00
65	Autres charges de gestion courante	62 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	847 350,00	0,00	758 454,00	758 454,00	758 454,00
66	Charges financières	82 200,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	17 000,00	17 000,00	17 000,00
	Total des dépenses réelles d'exploitation	930 050,00	0,00	835 454,00	835 454,00	835 454,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	321 000,00		490 401,80	490 401,80	490 401,80
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	332 000,00		330 000,00	330 000,00	330 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	653 000,00		820 401,80	820 401,80	820 401,80
	TOTAL	1 583 050,00	0,00	1 655 855,80	1 655 855,80	1 655 855,80

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 128,20
---	-----------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 656 984,00
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
013	Atténuation de charges	28 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	608 920,00	0,00	713 178,00	713 178,00	713 178,00
74	Subventions d'exploitation	56 780,00	0,00	415 830,00	415 830,00	415 830,00
75	Autres produits de gestion courante	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	702 600,00	0,00	1 129 008,00	1 129 008,00	1 129 008,00
77	Produits exceptionnels	354 450,00	0,00	276,00	276,00	276,00
	Total des recettes réelles d'exploitation	1 057 050,00	0,00	1 129 284,00	1 129 284,00	1 129 284,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	526 000,00		527 700,00	527 700,00	527 700,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recetes d'ordre d'exploitation	526 000,00		527 700,00	527 700,00	527 700,00
	TOTAL	1 583 050,00	0,00	1 656 984,00	1 656 984,00	1 656 984,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 656 984,00
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	292 701,80	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
---	-------------------	--

(1) Cf. Modalités de vote I

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M49

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
21	Immobilisations corporelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	68 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	78 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	145 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00
	Total des dépenses financières	145 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	223 600,00	0,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	526 000,00		527 700,00	527 700,00	527 700,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	526 000,00		527 700,00	527 700,00	527 700,00
TOTAL		749 600,00	0,00	667 700,00	667 700,00	667 700,00

+	D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	290 432,61
---	---	-------------------

=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	958 132,61
---	---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
13	Subventions d'investissement	398 682,48	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	89,00	0,00	137 730,81	137 730,81	137 730,81
	Total des recettes d'équipement	398 771,48	0,00	137 730,81	137 730,81	137 730,81
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	398 771,48	0,00	137 730,81	137 730,81	137 730,81
021	Virement de la section d'exploitation (4)	321 000,00		490 401,80	490 401,80	490 401,80
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	332 000,00		330 000,00	330 000,00	330 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	653 000,00		820 401,80	820 401,80	820 401,80
TOTAL		1 051 771,48	0,00	958 132,61	958 132,61	958 132,61

+	R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	---	-------------

=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	958 132,61
---	---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	292 701,80
---	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée, et en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de la collectivité de rattachement

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure cet état (voir le détail Annexe IV-A7)

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	348 950,00		348 950,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	409 504,00		409 504,00
66	Charges financières	60 000,00	0,00	60 000,00
67	Charges exceptionnelles	17 000,00	0,00	17 000,00
68	Dot aux amort. aux dépréciations et aux prov.	0,00	330 000,00	330 000,00
023	Virement à la section d'investissement		490 401,80	490 401,80
	Dépenses d'exploitation – Total	835 454,00	820 401,80	1 655 855,80

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 128,20
---	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 656 984,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	527 700,00	527 700,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	140 000,00	0,00	140 000,00
	Dépenses d'investissement – Total	140 000,00	527 700,00	667 700,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	290 432,61
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	958 132,61
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	713 178,00		713 178,00
74	Subventions d'exploitation	415 830,00		415 830,00
77	Produits exceptionnels	276,00	527 700,00	527 976,00
	Recettes d'exploitation – Total	1 129 284,00	527 700,00	1 656 984,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 656 984,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	137 730,81	0,00	137 730,81
28	Amortissement des immobilisations		330 000,00	330 000,00
021	Virement de la section d'exploitation		490 401,80	490 401,80
	Recettes d'investissement – Total	137 730,81	820 401,80	958 132,61

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	958 132,61
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	367 020,00	348 950,00	348 950,00
6061	Fournitures non stockables	43 250,00	43 000,00	43 000,00
6063	Fournitures d'entretien	3 000,00	6 000,00	6 000,00
6064	Fournitures administratives	1 080,00	1 050,00	1 050,00
6066	Carburants	1 650,00	800,00	800,00
6068	Autres matières & fournitures	53 660,00	51 000,00	51 000,00
611	Sous-traitance générale	111 000,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	96 000,00	173 000,00	173 000,00
6135	Locations mobilières	200,00	12 000,00	12 000,00
61521	Bâtiments publics	0,00	2 500,00	2 500,00
61551	Matériel roulant	1 500,00	1 500,00	1 500,00
61558	Autres biens mobiliers	300,00	1 400,00	1 400,00
6156	Maintenance	7 700,00	15 000,00	15 000,00
6161	Multirisques	4 250,00	3 000,00	3 000,00
617	Études & recherches	1 100,00	1 500,00	1 500,00
618	Divers	200,00	800,00	800,00
6226	Honoraires	400,00	2 000,00	2 000,00
6231	Annonces & insertions	22 050,00	11 280,00	11 280,00
6233	Foires & expositions	0,00	870,00	870,00
6236	Catalogues & imprimés	0,00	500,00	500,00
6238	Divers	0,00	1 600,00	1 600,00
6256	Missions	600,00	400,00	400,00
6261	Frais d'affranchissement	2 400,00	500,00	500,00
6262	Frais de télécommunications	5 100,00	4 900,00	4 900,00
627	Services bancaires & assimilés	880,00	950,00	950,00
6287	Remboursements de frais	0,00	7 400,00	7 400,00
6288	Autres	6 200,00	800,00	800,00
63512	Taxes foncières	4 500,00	2 700,00	2 700,00
6353	Impôts indirects	0,00	2 500,00	2 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	418 080,00	409 504,00	409 504,00
6218	Autre personnel extérieur	156 370,00	0,00	0,00
6312	Taxe d'apprentissage	1 210,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées F.N.A.L.	1 200,00	0,00	0,00
6336	Cotisations au CNFPT	4 300,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements	200 800,00	409 504,00	409 504,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	36 000,00	0,00	0,00
6452	Cotisations aux mutuelles	300,00	0,00	0,00
6453	Caisses de retraite	11 000,00	0,00	0,00
6474	Versement aux oeuvres sociales	2 700,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	4 200,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	62 250,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	61 000,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion	1 250,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		847 350,00	758 454,00	758 454,00

66	Charges financières (b) (8)	82 200,00	60 000,00	60 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	78 000,00	60 000,00	60 000,00
6688	AUTRES CHARGES FINANCIERES	4 200,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	500,00	17 000,00	17 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles	500,00	17 000,00	17 000,00
68	Dotations aux prov et aux dépréciations (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilées (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		930 050,00	835 454,00	835 454,00

023	Virement à la section d'investissement	321 000,00	490 401,80	490 401,80
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	332 000,00	330 000,00	330 000,00
6811	Dotation / inmob.incorp, corpo	332 000,00	330 000,00	330 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		653 000,00	820 401,80	820 401,80
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00

TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	653 000,00	820 401,80	820 401,80
-----------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	1 583 050,00	1 655 855,80	1 655 855,80
--	---------------------	---------------------	---------------------

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	1 128,20
--	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 656 984,00
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
-Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M41

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciation des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuation de charges (5)	28 900,00	0,00	0,00
64198	AUTRES REMBOURSEMENTS	28 900,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	608 920,00	713 178,00	713 178,00
706	Prestations de services	495 000,00	584 550,00	584 550,00
7084	M. à d. personnel facturée	83 920,00	88 806,00	88 806,00
7087	Remboursements de frais	30 000,00	39 822,00	39 822,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	56 780,00	415 830,00	415 830,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	56 780,00	415 830,00	415 830,00
75	Autres produits de gestion courante	8 000,00	0,00	0,00
752	Revenus immeubles non affectés	8 000,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		702 600,00	1 129 008,00	1 129 008,00

76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	354 450,00	276,00	276,00
774	Subventions exceptionnelles	354 450,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	276,00	276,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 057 050,00	1 129 284,00	1 129 284,00

042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	526 000,00	527 700,00	527 700,00
777	Quote-part des subventions	526 000,00	527 700,00	527 700,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		526 000,00	527 700,00	527 700,00

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	1 583 050,00	1 656 984,00	1 656 984,00
---	---------------------	---------------------	---------------------

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
-	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 656 984,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) Cf. Modalités de vote I-B
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée délibérante porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le compte 699 n'existe pas en M49
(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M 44
(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040, RF 043 = DF 043
(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT– DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	10 000,00	0,00	0,00
2188	Autres	10 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors op.)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° (1 ligne par op.) (5)	68 600,00	0,00	0,00
00101	TRAVAUX SUR LES ETANGS	3 700,00	0,00	0,00
00102	GITE DE GROUPE	64 900,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	78 600,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	145 000,00	140 000,00	140 000,00
1641	Emprunts en euro	145 000,00	140 000,00	140 000,00
18	Comptes de liaison : affecta° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	145 000,00	140 000,00	140 000,00
45...1	Opérat. pour compte de tiers n°... (1 ligne par op.)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	223 600,00	140 000,00	140 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	526 000,00	527 700,00	527 700,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	526 000,00	527 700,00	527 700,00
13911	État & établissement nationaux	526 000,00	527 700,00	527 700,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	526 000,00	527 700,00	527 700,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	749 600,00	667 700,00	667 700,00
--	-------------------	-------------------	-------------------

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	290 432,61
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	958 132,61
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote 1.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre DI 040 = RE 042

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires

(9) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre DI 041 = RI 041

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B 2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	398 682,48	0,00	0,00
1311	État & établissement nationaux	62 400,00	0,00	0,00
1313	Départements	25 000,00	0,00	0,00
1315	Groupements de collectivités	224 771,48	0,00	0,00
1318	Autres	86 511,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	89,00	137 730,81	137 730,81
1641	Emprunts en euro	89,00	137 730,81	137 730,81
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçus en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		398 771,48	137 730,81	137 730,81
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Comptes de liaison : affectations à	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des part.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
45...2	Opé pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé) (5)			
TOTAL DES RECETTES REELLES		398 771,48	137 730,81	137 730,81
021	Virement de la section d'exploitation	321 000,00	490 401,80	490 401,80
040	Opérat° ordre transfert. entre sections (6) (7)	332 000,00	330 000,00	330 000,00
28031	Frais d'études	332 000,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	0,00	330 000,00	330 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		653 000,00	820 401,80	820 401,80
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		653 000,00	820 401,80	820 401,80
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 051 771,48	958 132,61	958 132,61

	+
RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	958 132,61

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre RJ 040 = DE 042
(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires
(8) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre DI 041 = RI 041
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

OPERATION D'EQUIPEMENT N° (1) : 00101
LIBELLE : TRAVAUX SUR LES ETANGS

(2) POUR VOTE (Chapitre)

Art (2)	Libellé (3)	Révisions cumulées au 31/12 (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
20	DEPENSES	3 615,00 a	0,00 b	0,00 b	0,00
	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 615,00	0,00	0,00	0,00
2157	Agencement, aménagement, Matériel	3 615,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartitions) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c	0,00 d	0,00
Subventions d'investissement	e	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilables	f	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	g	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	h	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	i	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	j	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Déficit de financement si négatif	

(1) Devra être coté par système
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la région
(3) A remplir uniquement en cas de report des dépenses de l'exercice précédent, soit après le vote de compte administratif, soit en cas de report anticipé des dépenses.
(4) Lorsque l'exercice d'équipement concerne un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées.
(5) Lorsque l'exercice d'équipement est précédé par un investissement, seuls ces deux colonnes sont renseignés.

OPERATION D'EQUIPEMENT N° (1) : 00102
LIBELLE : GITE DE GROUPE

(2) POUR VOTE (Chapitre)

Art (2)	Libellé (3)	Révisions cumulées au 31/12 (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
20	DEPENSES	242 791,60 a	0,00 b	0,00 b	0,00
	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	64 050,96	0,00	0,00	0,00
2124	Autres terrains	4 493,35	0,00	0,00	0,00
2153	Batim. à caractère spécifique	875,43	0,00	0,00	0,00
2181	Batim. générale, agencement	20 724,10	0,00	0,00	0,00
2184	Matériel	30 107,92	0,00	0,00	0,00
2188	Autres	7 846,26	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	198 740,64	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	198 740,64	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartitions) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c	0,00 d	0,00
Subventions d'investissement	e	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilables	f	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	g	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	h	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	i	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	j	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Déficit de financement si négatif	

(1) Devra être coté par système
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la région
(3) A remplir uniquement en cas de report des dépenses de l'exercice précédent, soit après le vote de compte administratif, soit en cas de report anticipé des dépenses.
(4) Lorsque l'exercice d'équipement concerne un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées.
(5) Lorsque l'exercice d'équipement est précédé par un investissement, seuls ces deux colonnes sont renseignés.

OPERATION D'EQUIPEMENT N° (1) : 00103
 LIBELLE : CHEPTEL

(2) POUR VOTE (Chapitre)

Art (2)	Libellé (3)	Réalisations enregistrées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions inscrites (4)	Vote (4)	Montant pour l'information (5)
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour l'information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	d
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a + b)	0,00
Excédent de financement et passif	
Besoin de financement et passif	

(1) Ouvrir un cadre par exercice.
 (2) Insérer les arts des crédits en plus de comptes approuvés par la loi.
 (3) A remplir uniquement en cas de reprise des réserves de l'exercice précédent, et après le vote du compte administratif, et en cas de reprise anticipée des réserves.
 (4) Lorsque l'exécution de l'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées.
 Dans ce cas, le vote de l'ensemble par un montant est les propositions inscrites.
 (5) Lorsque l'exécution de l'équipement est présentée par un montant, les deux colonnes sont renseignées.

OPERATION D'EQUIPEMENT N° (1) : 00104
 LIBELLE : TRAVAUX SUR BATIMENTS

(2) POUR VOTE (Chapitre)

Art (2)	Libellé (3)	Réalisations enregistrées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions inscrites (4)	Vote (4)	Montant pour l'information (5)
	DEPENSES	355,14	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	355,14	0,00	0,00	0,00	0,00
2164	Avancer	355,14	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour l'information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	d
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a + b)	0,00
Excédent de financement et passif	
Besoin de financement et passif	

(1) Ouvrir un cadre par exercice.
 (2) Insérer les arts des crédits en plus de comptes approuvés par la loi.
 (3) A remplir uniquement en cas de reprise des réserves de l'exercice précédent, et après le vote du compte administratif, et en cas de reprise anticipée des réserves.
 (4) Lorsque l'exécution de l'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées.
 Dans ce cas, le vote de l'ensemble par un montant est les propositions inscrites.
 (5) Lorsque l'exécution de l'équipement est présentée par un montant, les deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		A1.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2016	Montant des tirages 2015	Montant des remboursements 2015		Encours restant dû au 01/01/2016
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
51931 Lignes de trésorerie	25/03/2014	0,00	55 000,00	660,62	55 000,00	0,00
	31/03/2015	250 000,00	245 000,00	1 156,05	245 000,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n°NOR/JNT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Emprunts et dettes à l'origine du contrat

Mature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de signature	Date d'échéance de la dernière mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Possibilité des remboursements anticipés (6)	Profil d' amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé OH	Catégorie d'emprunt (8)
							Niveau de taux (5)	Taux actuel					
163 Emprunts obligataires (Total)													
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)													
1641 Emprunts en euros (total)													
48642 PESCAUS	11/10/2013	03/04/2014	20/07/2014	177 000,00	F	Taux fixe à 3,47 %	3,47	3,52	EUR	T	P	O	A-1
PESCAUS	12/08/2013	07/10/2013	20/01/2014	73 000,00	F	Taux fixe à 3,20 %	3,20	3,33	EUR	T	P	O	A-1
PESCAUS 2002	20/12/2002	20/12/2002	23/03/2003	314 290,00	F	Taux fixe à 4,5 %	4,50	4,58	EUR	T	P	O	A-1
PESCAUS 2012	24/04/2012	01/08/2012	30/11/2012	433 772,00	F	Taux fixe à 4,85 %	4,85	4,94	EUR	T	P	O	A-1
PESCAUS 2013	08/04/2013	15/04/2013	15/07/2013	288 900,00	F	Taux fixe à 3,85 %	3,85	3,91	EUR	T	P	O	A-1
PESCAUS 20060677	18/12/2005	18/12/2005	20/03/2006	115 900,00	F	Taux fixe à 3,52 %	3,52	3,57	EUR	T	P	O	A-1
PESCAUS 50% 20200051	15/03/2002	15/03/2002	25/03/2004	632 811,57	F	Taux fixe à 3,65 %	3,65	5,85	EUR	A	P	O	A-1
PESCAUS REVE FRANCHE	28/11/2007	30/11/2007	28/02/2008	150 800,00	F	Taux fixe à 4,77 %	4,77	4,77	EUR	A	P	O	A-1
1642 Emprunts en devises (total)													
16441 Emprunts assortis d'une option de trage sur ligne de présence (total)													
166 Dépôts et cautionnements reçus (Total)													
167 Emprunts et dettes assortis de caractéristiques particulières (Total)													
1671 Avenues consolidées ou Trésor (Total)													
1672 Emprunts sur comptes épargne (total)													
1673 Dettes pour M.E.T.P. et P.P.P. (total)													
1678 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)													
1679 Autres emprunts et dettes (total)													
168 Emprunts et dettes assimilables (Total)													
1681 Autres emprunts (total)													
1682 Bons à moyen terme négociables (total)													
1687 Autres dettes (total)													
Total général													

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
 (2) Nommez l'emprunt si l'origine.
 (3) Type de taux d'intérêt: F. fixe; V. variable simple; C. complexe [c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement dérivé comme le simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage].
 (4) Mentionner le ou les types d'index (ex: Euribor 3 mois).
 (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
 (6) Indiquer le périodicité des remboursements: A. annuels; B. bimestriels; S. semestriels; T. trimestriels; X. autre.
 (7) Indiquer C pour amortissement annuel constant; P pour amortissement annuel progressif; F pour *in fine*; X pour autres à préciser.
 (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemples: A-1 (cf. la classification des emprunts suivant le type de la circulaire ICCB 10/15/77C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A.1.2

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? CN (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2016	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice		
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)			
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				1 358 404,70									58 996,06	
1641 Emprunts en euros (total)				1 358 404,70									58 996,06	
48942 PESCALIS	N		A-1	163 130,04	13,3	F	Taux fixe à 3,47 %	3,52	9 640,06	5 536,16				
PESCALIS	N		A-1	65 210,97	12,8	F	Taux fixe à 3,28 %	3,33	4 000,16	2 092,32				
PESCALIS 2002	N		A-1	53 263,77	1,98	F	Taux fixe à 3,25 %	3,29	26 171,37	1 412,31				
PESCALIS 2012	N		A-1	364 417,02	11,07	F	Taux fixe à 4,85 %	4,04	23 619,05	17 248,07				
PESCALIS 2013	N		A-1	249 416,06	12,26	F	Taux fixe à 3,85 %	3,91	15 656,87	9 376,45				
PESCALIS 20500677	N		A-1	45 210,03	4,97	F	Taux fixe à 3,52 %	3,57	8 419,76	1 481,10				
PESCALIS 50% 20200651	N		A-1	337 647,66	7,23	F	Taux fixe à 5,65 %	5,65	34 545,54	19 026,10				
PESCALIS 06AE TRANCHE	N		A-1	80 160,85	6,16	F	Taux fixe à 4,77 %	4,77	9 914,46	3 823,87				
1645 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de change sur ligne de trésorerie (total) (9)														
165 Dépôts et cautions reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avenants consolidés du Trésor (total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)														
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)														
1678 Aides emprunts et dettes (total)														
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)														
1681 Aides emprunts (total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Aides dettes (total)														
Total général		0,00		1 358 404,70									58 996,06	0,00

(9) Si s'agit de emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable encadrement.

(10) Si l'emprunt est assorti à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts sur la typologie de la circulaire (OCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple A-1 C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 60111 « Intérêts négatifs à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 608.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 708.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		A1.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	Indices zone euros	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
Structure	Indices sous-jacents					
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits					
	% de l'encours	8				
	Montant en euros	100,00%				
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1 358 405 €				
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					
	% de l'encours					
	Montant en euros					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délibérations du 08/07/2014 et 22/09/2015
Biens de faible valeur		
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) inférieur à 150 €		
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
Linéaire	Frais d'études	5
Linéaire	Logiciels	2
Linéaire	Autres immobilisations incorporelles	5
Linéaire	Plantations, arbres et arbustes	15
Linéaire	Autres agencements et aménagements de terrain	15
Linéaire	Installations générales, agencements, aménagement des constructions	15
Linéaire	Constructions	30
Linéaire	Installations, matériels et outillages techniques	5
Linéaire	Réseaux de voirie	8
Linéaire	Installations générales, agencements et aménagements divers	4
Linéaire	Matériel de transport légers	5
Linéaire	Matériel de transport autres	7
Linéaire	Matériel de bureau et informatique	3
Linéaire	Mobiliers	10
Linéaire	Autres immobilisations corporelles	8

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		667 700,00	667 700,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		140 000,00	140 000,00
1641	Emprunts en euro	140 000,00	140 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		527 700,00	527 700,00
13911	État & établissement nationaux	527 700,00	527 700,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	667 700,00	0,00	290 432,61	958 132,61

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b		820 401,80	II 820 401,80
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		820 401,80	820 401,80
28138	Autres constructions	330 000,00	330 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	490 401,80	490 401,80

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Recettes	820 401,80	0,00	0,00	0,00	820 401,80

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	958 132,61
Ressources propres disponibles	820 401,80
Solde	-137 730,81

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.
(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016	C1.1

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOCAGE BRESSUIRAIS
BUDGET PISCALIS SPIC**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
FILIERE TECHNIQUE (c)							
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							
FILIERE POLICE (j)							
EMPLOIS NON CITES (k) (5)							
TOTAL GENERAL (a + b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995 ;

(2) Catégories : A, B ou C ;

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi ;

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité de l'agent, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année ;

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT, un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12) ;

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	C1.1
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/16	

C1.2 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/16 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2016	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT Nature du contrat (5)
			Indice	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agent occupant un emploi non permanent (7)						
A / Autre		OTR		20 962,52		A / Autre - CDI de droit privé
A / Autre		OTR		24 002,31		A / Autre - CDI de droit privé
A / Autre		OTR		23 527,68		A / Autre - CDI de droit privé
A / Autre		OTR		50 193,44		A / Autre - CDI de droit privé
A / Autre		OTR		30 485,28		A / Autre - CDI de droit privé
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR

ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PN : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ...)

3-2 vacance temporaire d'un emploi

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-2 : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil

3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à

50%

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou

à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public

3-4 article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupe d'étus

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée indéterminée (CDD) ou d'un contrat à durée déterminée (CDD). Les contrats particuliers devront être libellés " A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un

contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

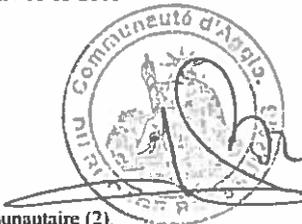
(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 79
 Nombre de membres présents : 62
 Nombre de suffrages exprimés : 70
VOTES :
 Pour : 70
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 16/03/2016

Présenté par Le Président (1),
 A Bressuire, le 22 mars 2016
 Le Président (1),



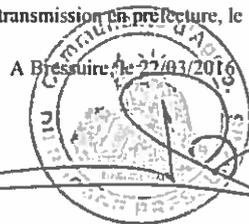
Le Président
Jean-Michel BERNIER

Délibéré par le Conseil Communautaire (2),
 A Bressuire, le 22 mars 2016

Les membres de l'assemblée délibérante (2)

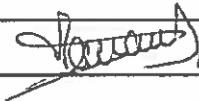
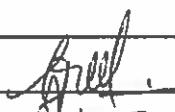
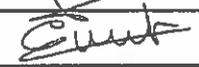
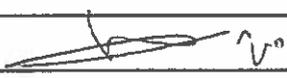
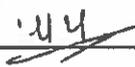
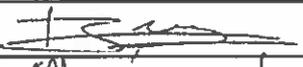
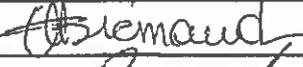
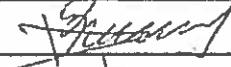
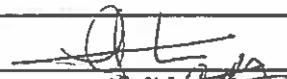
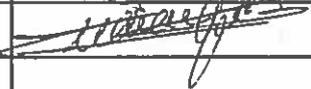
--	--

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le/...../.....



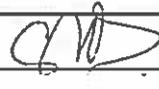
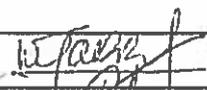
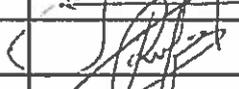
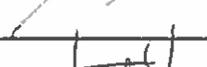
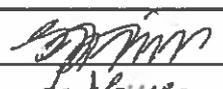
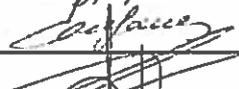
Le Président
Jean-Michel BERNIER

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme
 (2) L'assemblée délibérante étant :

Statut	CIVILITE	NOM	Prénom	Conseil Communautaire du 22/03/2016			
				signature (présence)	excusé	pouvoir	Donne pouvoir à
Titulaire	M.	ARRU	Bernard				
Titulaire	M.	BARRAUD	Joël				
Suppléant	M	GODET	Jean-Pierre				
Titulaire	Mme	BAUDOIN	Caroline		x	x	MAROLLEAU Thierry
Titulaire	M.	BERNARD	Erik				
Titulaire	M.	BERNARD	Jean-Marc				
Suppléant	M.	CHAUVÉ	Frédéric				
Titulaire	Mme	BERNAUD	Gaëlle				
Titulaire	M.	BERNIER	Jean-Michel				
Titulaire	M.	BILHEU	Jean-Yves				
Suppléante	Mme	GAUVRIT	Marie				
Titulaire	M.	BILLY	Jacques				
Suppléant	M.	BILHEU	Christian				
Titulaire	M.	BIROT	Louis-Marie				
Suppléant	Mme	SOULARD	Christine				
Titulaire	M.	BOISSEAU	Thierry				
Titulaire	M.	BONNEAU	Marc		x	x	BROSSEAU Johnny
Titulaire	M.	BOUDEAU	Michel				
Suppléant	M.	LE BARS	Pascal				
Titulaire	M.	BREGEON	Emile				
Titulaire	Mme	BREMAUD	Martine				
Titulaire	M.	BREMOND	Philippe				
Titulaire	M.	BROSSEAU	Johnny				
Titulaire	M.	BRUNET	Jean-Pierre				
Suppléant	M.	LAGOGUÉE	Pascal				
Titulaire	M.	BUREAU	Pierre				
Titulaire	Mme	CHARGE BARON	Martine				
Suppléant	Mme	TOURRENNE	Hélène				
Titulaire	M.	CHARRIER	Yannick				
Titulaire	M.	CHATAIGNER	Bertrand				
Suppléante	Mme	TURPEAU	Patricia				

Statut	CIVILITE	NOM	Prénom	Conseil Communautaire du 22/03/2016			
				signature (présence)	excusé	pouvoir	Donne pouvoir à
Titulaire	M.	CHATAIGNER	Gilles				
Suppléant	M.	ONILLON	Gilles				
Titulaire	M.	CHOUTEAU	Yves				
Titulaire	M.	CLOCHARD	Patrice		x		
Titulaire	M.	COPPET	Jacques				
Suppléant	M.	CHESSE	Patrice				
Titulaire	Mme	CORNUAULT	Catherine				
Suppléant	M.	BOULANGER	Philippe				
Titulaire	Mme	COTILLON	Nicole				
Suppléant	M.	BERTRAND	Olivier				
Titulaire	M.	DE TROGOFF	Gaëtan				
Suppléant	Mme	BONNET	Dany				
Titulaire	Mme	DIGUET	Francette				
Titulaire	Mme	DUBRAY	Marguerite				
Titulaire	Mme	DUFAURET	Josette				
Titulaire	M.	DUPONT	Marcel				
Suppléant	Mme	FOUILLET	Isabelle				
Titulaire	Mme	FERCHAUD	Pascale		x	x	Emmanuelle MENARD
Suppléant	M.	TRAPU	Stéphanie				
Titulaire	Mme	GERBAUD	Estelle				
Titulaire	M.	GIRAUD	Bernard				
Suppléant	M.	METAIS	Jean-Claude				
Titulaire	M.	GIRAULT	Robert				
Suppléant	M.	MENARD	Yannick				
Titulaire	M.	GOBIN	Yves				
Suppléant	M.	TISSERAND	Nelly				
Titulaire	M.	GODET	Jean-Paul				
Suppléant	M.	GRIMAUT	Jean-Paul				
Titulaire	M.	GRELLIER	Dany				
Suppléant	Mme	ROY	Valérie				
Titulaire	M.	GRELLIER	Sébastien				

Statut	CIVILITE	NOM	Prénom	Conseil Communautaire du 22/03/2016			
				signature (présence)	excusé	pouvoir	Donne pouvoir à
Titulaire	M.	GRIMAUD	Jean-Luc				
Titulaire	M.	GROLLEAU	Jean-Jacques				
Suppléant	M.	MOTARD	Francis				
Titulaire	M.	GUILLERMIC	André				
Titulaire	Mme	JARRY	Marie				
Titulaire	M.	JEAN	David		x	x	PAPIN Claude
Suppléant	M.	POIRIER	Pascal				
Titulaire	M.	LECOUTRE	Serge				
Titulaire	Mme	LENNE	Dominique		x	x	DUBRAY Marguerite
Titulaire	M.	LOGEAIS	Jean-Paul				
Suppléant	M.	OLIVIER	Jean-Luc				
Titulaire	M.	LOISEAU	Joël				
Titulaire	M.	MAROLLEAU	Pierre-Yves				
Titulaire	M.	MAROLLEAU	Thierry				
Titulaire	Mme	MENARD	Emmanuelle				
Titulaire	M.	MENARD	Rémy				
Suppléant	M.	CHIRON	Georges				
Titulaire	Mme	MERLET	Rachèle				
Titulaire	M.	MICHONNEAU	Philippe				
Suppléant	M.	BROSSEAU	Dominique				
Titulaire	Mme	MORANDEAU	Sylviane				
Titulaire	M.	MORIN	Yves				
Suppléant	M.	GAUTHIER P	Patrice				
Titulaire	M.	MOUILLER	Philippe		x	x	VRIEVAUD Cécile
Titulaire	M.	PANNETIER	Isabelle		x	x	PIED Karine
Titulaire	Mme	PANNETIER	Michel				
Titulaire	M.	PAPIN	Claude				
Suppléant	M.	BOISSONOT	André				
Titulaire	M.	PETRAUD	Gilles				
Titulaire	Mme	PIED	Karine				
Titulaire	M.	PIERRE	Gérard				

Statut	CIVILITE	NOM	Prénom	Conseil Communautaire du 22/03/2016			
				signature (présence)	excusé	pouvoir	Donne pouvoir à
Suppléant	M.	THIBAudeau	Guy				
Titulaire	M.	PILOTEAU	Pascal				
Suppléant	Mme	RABILLOUD	Hélène				
Titulaire	M.	POUSIN	Claude				
Suppléant	M.	AUDOUIT	Gérard				
Titulaire	Mme	PUAUT	Catherine				
Suppléant	Mme	RAUTUREAU	Chantal				
Titulaire	Mme	REVEAU	Anne-Marie				
Suppléant	Mme	VRIGNAULT	Marie-Claude				
Titulaire	M.	ROBIN	Philippe		x	x	JARRY Marie
Titulaire	M.	ROUGER	Jany				
Suppléant	M.	JULIEN	Christian				
Titulaire	M.	ROY	Christian				
Suppléant	Mme	MARSAULT	Nicole				
Titulaire	Mme	SECHET	Yolande				
Suppléant	M.	CANTET	Jérôme				
Titulaire	M.	SIMONNEAU	Jean				
Titulaire	M.	TRICOT	Dominique				
Suppléant	M.	MERCERON	Philippe				
Titulaire	M.	VERGER	Gérard				
Suppléant	M.	POINT	Serge				
Titulaire	Mme	VILLEMONTAIX	Véronique		x	x	DUFAURET Josette
Titulaire	Mme	VIOLLEAU	Colette				
Titulaire	Mme	VRIGNAUD	Cécile				

SOUS-PREFECTURE
Reçu le
07 AVR. 2016
79302 BRESSUIRE